

Présidents/es de fractions du Conseil national

Zürich, le 9 septembre 2015

Direktion · Werner Schärer

Téléphone 044 283 89 69 · E-Mail werner.schaerer@pro-senectute.ch

LPC - Montants maximaux pris en compte au titre du loyer (14.098 n) – pas de renvoi au Conseil fédéral

Madame la présidente,

Monsieur le président,

Nous nous permettons de vous écrire au sujet d'une question cruciale pour des dizaines de milliers de bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI. Le 26 juin 2015, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a décidé de renvoyer au Conseil fédéral le projet d'adapter les montants maximaux pris en compte au titre du loyer dans le calcul des prestations complémentaires. Par 13 voix contre 12, la commission a estimé que l'adaptation des montants maximaux devait être intégrée dans la future révision globale de la loi fédérale sur les prestations complémentaires.

Nos assistantes sociales et assistants sociaux sont sollicités par des milliers de bénéficiaires de PC. Nous estimons donc que cette décision ne répond pas à l'urgence de la situation, et qu'elle entraînera un report de plusieurs années de l'adaptation des montants maximaux attendue de longue date. La dernière modification remonte à 14 ans. Entre-temps, le loyer moyen en Suisse a augmenté de plus de 20%. Depuis 2001, les coûts du logement pèsent nettement plus dans le budget des ménages, en particulier chez les personnes aux revenus modestes. Les personnes concernées peinent de plus en plus à couvrir les frais de loyer effectifs avec les montants maximaux fixés par la loi. Nombre d'entre elles se voient obligées de financer leurs frais de loyer, qui dépassent les montants maximaux actuels, avec des moyens prévus pour les frais courants.

La consultation sociale de Pro Senectute connaît de nombreux cas où les personnes concernées n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Nous nous voyons donc dans l'obligation d'attirer l'attention sur les conséquences fâcheuses qu'aurait le renvoi du projet. Nous déplorerions vivement que la proposition de la commission soit suivie.

Les organisations cantonales et intercantionales de Pro Senectute vous fourniront volontiers des informations détaillées sur la situation des personnes concernées.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agr er, Mesdames les pr sidentes, Messieurs les pr sidents, nos salutations les meilleures.

PRO SENECTUTE SUISSE



Toni Frisch
Pr sident du conseil de fondation



Werner Sch rer
Directeur